

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 29186  
Numéro SIREN : 824 596 068  
Nom ou dénomination : 19 HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2018 sous le numéro de dépôt 96215

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-10-2018

N° DE DEPOT : 096215

N° GESTION : 2016B29186

N° SIREN : 824596068

DENOMINATION : 19 HOLDING SAS

ADRESSE : 19 rue de Ponthieu 75008 Paris

MILLESIME : 2017

**Exemplaire Greffe**

**19 Holding S.A.S.**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## **19 Holding S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2017

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Associés de la société 19 Holding S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 19 Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

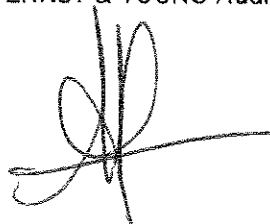
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

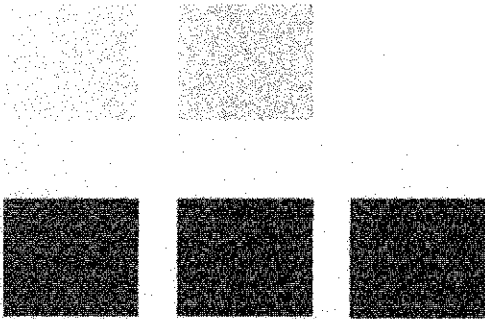
Paris-La Défense, le 28 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



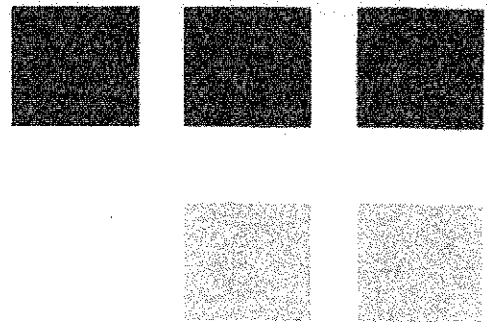
Anne Herbein

19 Holding  
19 Rue de Ponthieu  
75008 PARIS



# Comptes annuels

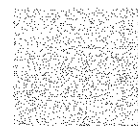
31/12/2017



## Sommaire

<b>Bilan</b>	.....	2
	Bilan actif .....	3
	Bilan passif .....	4
<b>Compte de résultat</b>	.....	5
	Compte de résultat (Première Partie) .....	6
	Compte de résultat (Seconde Partie) .....	7
<b>Annexe</b>	.....	8
	Règles et méthodes comptables .....	9 à 12
	Immobilisations .....	13
	Amortissements .....	14
	Provisions inscrites au bilan .....	15
	Etat des échéances des créances et des dettes .....	16
	Charges à payer .....	17
	Charges et produits exceptionnels .....	18
	Composition du capital social .....	19
	Variation des capitaux propres .....	20
	Tableau des filiales et participations .....	21
	Elements concernant les entreprises liées et les participations .....	22

# Bilan



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise 19 Holding

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 19 RUE DE PONTHEIU 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent\* 1

Numéro SIRET\* 8 2 4 5 9 6 0 6 8 0 0 0 1 8

Néant  \*

				Exercice N clos le.		N-1		
				31122017		31122016		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	529 995 500	457 762 000	72 233 500
	Créances rattachées à des participations		BB	BC				
	* avec titres immobilisés		BD	BE				
Prêts	BF	BG	204 681 126		204 681 126	196 508 411		
Autres immobilisations financières*	BH	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>734 676 626</b>	<b>457 762 000</b>	<b>276 914 626</b>	<b>262 696 911</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Chéques et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 164 151		1 164 151	281
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	24 066		24 066	10 941	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 188 217</b>		<b>1 188 217</b>	<b>11 222</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>735 864 843</b>	<b>457 762 000</b>	<b>278 102 843</b>	<b>262 707 133</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Parti à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Parti à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété * immobilisations		Stocks		Créances				

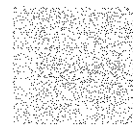
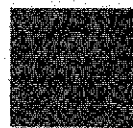
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

Formulaire obligatoire, article 57 A  
de l'Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Neant *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	1 000 )	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH	12 476 822	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	4 508 005	(494 993 648)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	16 985 827	(494 992 648)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV	261 037 843	757 500 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	79 173	79 418
	Dettes fiscales et sociales		DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régular	Autres dettes		EA		120 000
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	261 117 016	757 699 781	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	278 102 843	262 707 133	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 243 324	229 306	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Compte de résultat



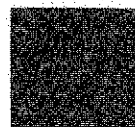
Formule obligatoire - article 51 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF		
		services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 381	11 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	76	(500)	
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	Dotation d'exploitation	Provisions	- dotations aux amortissements*	GA			
			- dotations aux provisions*	GB			
		Sur actif circulant dotations aux provisions*		GC			
		Pour risques et charges dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE			
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	16 457	10 736
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(16 457)	(10 736)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	6 752 714	(40 714)	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 046 000		
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	12 798 714	(40 714)	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		463 808 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	8 273 692	(52 305)	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	8 273 692	463 755 695	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	4 525 023	(463 796 409)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	4 508 565	(463 807 145)	

(RENVIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE



## ANNEXE

### 1. AFFILIATION DE LA SOCIETE

La société 19 Holding (Société par actions simplifiée), créée le 27 décembre 2016, a une activité de holding.

La société est détenue deux actionnaires, la société Katara Hospitality Holding B.V., dont le siège social est situé au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas à 80 %, la société Peninsula International Limited dont le siège social est situé au 46 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg 20%.

En vertu de l'article L233-17 du code de commerce, la société 19 Holding S.A.S. n'établit pas de comptes consolidés. La société est consolidée en intégration globale par la société: Katara Hospitality Holding B.V., située au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 4 508 005 euros pour un total bilan de 278 102 843 euros.

L'exercice recouvre la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- évaluation des actifs selon la méthode du coût historique.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

#### 3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les matériels de bureau et informatique et les mobiliers de bureau sont amortis sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.3) Immobilisations financières

Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise sont comptabilisés en titres de participation.

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à un montant inférieur à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres, augmentée des plus-values potentielles mesurables sur les actifs hôteliers ainsi que sur les passifs longs termes.

Toutefois, si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition des titres, celle-ci est conservée et une dépréciation est constituée. Cette provision est calculée en prenant pour base les résultats réalisés par la société concernée après son acquisition. Lorsque le montant de la dépréciation à constater est supérieur à la valeur d'acquisition, une provision complémentaire est constituée portant sur les éléments suivants dans la mesure où ils existent :

- Prêts ou avances,
- Comptes courants,
- Créances commerciales,

et en cas d'insuffisance une provision pour risque vient compléter la dépréciation à constater.

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont intégralement dépréciés.

### 3.4) Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.5) Dépréciation des créances

Une provision est calculée sur les créances clients lorsque les dossiers font l'objet d'un contentieux ou d'un risque d'impayés. Elles s'élèvent à 100 % des montants impayés H.T.

### 3.6) Provisions pour charges

La société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement relatif aux passifs.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « Premier entré Premier sorti »

### 3.8) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### 3.9) Produits et charges financières

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes courants auprès des filiales, comptabilisés au prorata temporis. Les charges financières correspondent aux intérêts des comptes courants ouverts auprès des sociétés mères et aux intérêts des emprunts, comptabilisés au prorata temporis.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La dette avec PILL est de 51 974 738 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 1 654 738 euros.

La dette en compte courant avec BHR est de 207 898 954 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 6 618 953 euros.

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La société a constitué un groupe avec ses filiales Majestic EURL, Le 19 avenue Kleber, et opté pour le régime de l'intégration fiscale pour une période de cinq ans. Le premier exercice couvert par l'option sera clos le 31 décembre 2017.

Société mère : 19 Holding  
Filiale : Majestic EURL  
Filiale : SAS Le 19 Avenue Kleber

#### 4.2) Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires sur l'année 2017.

#### 4.3) Effectif

Aucun salarié n'a été présent au sein de la société au cours de l'exercice 2017.

#### 4.4) Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017 s'élève à 12 740 HT € concernant Ernst & Young.

### 5. EVENEMENTS POST – CLÔTURE

Aucun évènement post-clôture de nature à affecter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 n'est intervenu.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés et reçus

Néant

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Conséquences à une réévaluation systématique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD			KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG			KJ	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9					
		Sur sol d'autrui	M1					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2					
				KP			KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3					
				KS			KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV			KW	KX
		Matériel de transport *		KY			KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB			LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE			LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH			LI	LJ
	Avances et acomptes		LK			LL	LM	
	TOTAL III		LN			LO	LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M	8T	
	Autres participations		8U	529 995 500		8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP			IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	196 508 411		IU	IV	
	TOTAL IV		LQ	726 503 911		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OU	726 503 911		OH	OI	
							8 172 714	
							8 172 714	
							8 172 714	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste				par mise en équivalence	
								par mise en équivalence	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO			DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV			LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LN			LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG			MH	MI
				IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MN			MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP			MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS			MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ			NA	NB
		Avances et acomptes	NC		ND			NE	NF
		TOTAL III		IV		NG		NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU			M7	OW
	Autres participations		IO		OX		529 995 500	OY	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B			2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		204 681 126	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ		734 676 626	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		734 676 626	OL	OM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise 19 Holding

Néant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
Inst générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	OP	OQ	OR

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvements et des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst gales, agenc et am des const		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise 19 Holding

Neant  \*

Nature des provisions		Montant au debut de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour tous autres risques et charges	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH	6 046 000		
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire rattaché à la 2<sup>e</sup> A  
du Code général des impôts

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	VX								
	Créances représentatives de titres (Primes non dépréciées prêts ou remis en garantie * (anciennement constatés) (10))	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	1 164 151		1 164 151				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB							
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	204 681 126						204 681 126	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	<b>TOTAUX</b>		VT	205 845 277	VU	1 164 151	VV	204 681 126		
RENVIS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7I								
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG							
		a plus d'1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	79 173		79 173					
	Personnel et comptes rattachés	8C								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F								
publiques	Obligations cautionnées	8G								
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H								
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
	Groupe et associés (2)	8I	261 037 843		1 164 151		259 873 692			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI								
	Produits constatés d'avance	8L								
<b>TOTAUX</b>		8M	261 117 016	8N	1 243 324	8O	259 873 692			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Charges à Payer**

19 Holding

Période du 01/01/17 au 31/12/17

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 173
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>79 173</b>

**Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles**

Période du 01/01/17 au 31/12/17

19 Holding

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION	1	
CREDIT D IMPOT CICE		

<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AMENDES FISCALES / PENALES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS GESTION	276	
CHARGE AJUSTEMENT EXERCICE ANTERIEUR		

<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>0</b>
--------------	------------	----------

## Composition du Capital Social

19 Holding

Période du 01/01/17 au 31/12/17

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur Nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
4 - Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10

Variation des capitaux propres	Au 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres répartitions	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Montant fin d'exercice
CAPITAL SOCIAL	1 000					1 000
PRIMES D'EMISSION	0					0
REPORT A NOUVEAU	0			507 470 470	-494 993 648	12 476 822
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	-494 993 648				494 993 648	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		4 508 005				4 508 005
<b>TOTAL des CAPITAUX PROPRES</b>	<u>-494 992 648</u>	<u>4 508 005</u>	<u>0</u>	<u>507 470 470</u>	<u>0</u>	<u>16 985 827</u>



19 HOLDING

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	529 995 500	
Créances rattachées à des participations	204 681 126	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	259 873 692	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	6 752 714	
Charges financières	8 273 692	

**19 HOLDING SAS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 €  
Siège social : 19, rue de Ponthieu – 75008 PARIS  
824 596 068 RCS Paris

(la « Société »)

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DES ASSOCIES EN DATE DU 28 JUN 2018**

Les Associés de la Société dont les principales caractéristiques sont visées en tête des présentes se sont réunis ce jour à 17 heures en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président, Monsieur Hamad Al-Mulla.

Sont présents :

- **KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V.**, société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est situé 67-78 Vijzelstraat, 1017H Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34251220, *propriétaire de* ..... 80 actions
- **PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141948, *propriétaire de* ..... 20 actions

---

Total : 100 actions

ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société représentée Anne Herbein, et est régulièrement convoquée est absente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Le Président de la Société, Monsieur Hamad Al-Mulla, préside l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés réunissent l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur le projet d'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société,

- Le texte des décisions proposées,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi, les règlements et les statuts ont été adressés aux Associés et que l'Assemblée a été valablement convoquée. L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Dépenses et charges non déductibles,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Augmentation du capital social réservée aux salariés de la société, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; pouvoirs à conférer au Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir présenté le rapport du Président, le Président déclare la discussion ouverte et se tient à la disposition des associés pour leur donner toutes précisions et explications complémentaires.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE DECISION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)*

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 4.508.005 €.

L'Assemblée Générale des associés, en conséquence, donne au Président et aux Directeur Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'Assemblée Générale des associés sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 4.508.005 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice .....	4.508.005 €
- 100 € à la réserve légale .....	100 €
	<hr/>
	4.507.905 €
- Report à nouveau antérieur.....	12.476.822 €
- <b>Bénéfice distribuable</b> .....	<b>16.984.727 €</b>
	<hr/>
- A titre de dividendes à l'Associée Unique .....	0 €
	<hr/>
- Le solde, soit .....	16 984 727 €
au crédit du compte « Report à nouveau »	
lequel est ainsi porté de 12.476.822 € à 16 984 727 €	

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 28 juin 2018 et au plus tard le 30 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Assemblée Générale des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des deux exercices précédents.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **TROISIEME DECISION**

*(Approbation des dépenses et charges non déductibles)*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

#### **QUATRIEME DECISION**

*(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME DECISION**



*Augmentation de capital réservée aux salariés*

L'assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, en application des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, de déléguer au Président de la Société sa compétence afin de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, d'un montant total maximal de 30 € par l'émission d'un nombre maximal de 3 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seraient déposés sur le compte bancaire bloqué ouvert à cet effet au nom de la Société, au titre de l'augmentation de capital dans les livres de la Banque.

Les actions seraient, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts et jouiront des mêmes droits que les actions émises antérieurement à compter du premier jour de l'exercice social en cours.

Il serait en outre délégué au Président, tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de salariés ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ;
- déterminer le prix de souscription des actions à émettre dans le respect des exigences légales et réglementaires et notamment de l'article L.3332-20 du Code du travail ;
- procéder à la clôture anticipée de la souscription ou proroger sa date, le cas échéant ;
- recueillir la souscription des actions, recevoir les versements et en faire le dépôt à la banque précitée ;
- obtenir du dépositaire des fonds le certificat attestant la souscription de l'augmentation de capital ;
- apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives ; et
- plus généralement, accomplir tous actes et toutes opérations et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette résolution, mise aux votes, est rejetée à l'unanimité.

**SIXIEME DECISION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

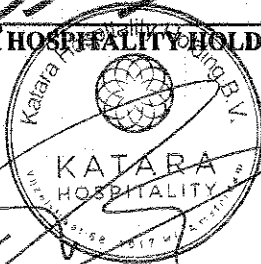
Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

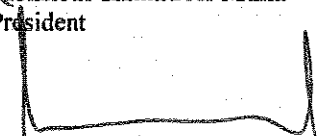
\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les représentants présents des Associés.

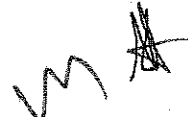
  
KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V.,  
Associé



Monsieur Hamad Al-Mulla  
Président

  
Al-Hamrani  
Président

  
PENINSULA INTERNATIONAL (LUX)  
LIMITED,  
Associé

  
146

**Exemplaire Greffe**

**19 Holding S.A.S.**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## **19 Holding S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2017

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Associés de la société 19 Holding S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 19 Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

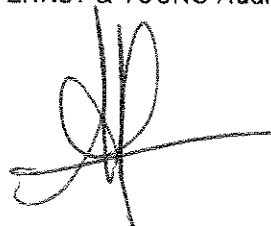
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

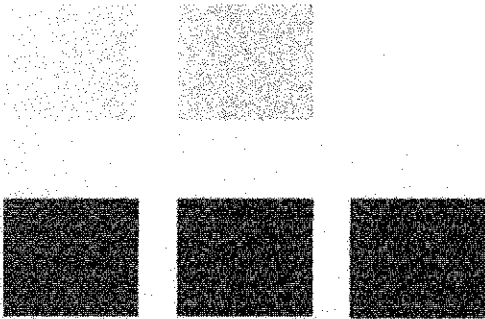
Paris-La Défense, le 28 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



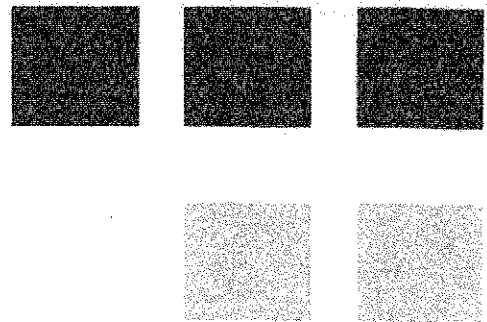
Anne Herbein

19 Holding  
19 Rue de Ponthieu  
75008 PARIS



# Comptes annuels

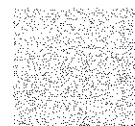
31/12/2017



# Sommaire

<b>Bilan</b>		2
	Bilan actif	3
	Bilan passif	4
<b>Compte de résultat</b>		5
	Compte de résultat (Première Partie)	6
	Compte de résultat (Seconde Partie)	7
<b>Annexe</b>		8
	Règles et méthodes comptables	9 à 12
	Immobilisations	13
	Amortissements	14
	Provisions inscrites au bilan	15
	Etat des échéances des créances et des dettes	16
	Charges à payer	17
	Charges et produits exceptionnels	18
	Composition du capital social	19
	Variation des capitaux propres	20
	Tableau des filiales et participations	21
	Elements concernant les entreprises liées et les participations	22

# Bilan



Formulaire obligatoire (article 21 A  
du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise 19 Holding

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 19 RUE DE PONTIEU 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent\* 1

Numéro SIRET\* 8 2 4 5 9 6 0 6 8 0 0 0 1 8

Néant  \*

				Exercice N clos le.		N-1		
				31122017		31122016		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	529 995 500	457 762 000	72 233 500	66 187 500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		* avec titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG	204 681 126		204 681 126	196 508 411	
Autres immobilisations financières*	BII	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>734 676 626</b>	<b>457 762 000</b>	<b>276 914 626</b>	<b>262 696 911</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Chéques et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 164 151		1 164 151	281
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	24 066		24 066	10 941	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 188 217</b>		<b>1 188 217</b>	<b>11 222</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>735 864 843</b>	<b>457 762 000</b>	<b>278 102 843</b>	<b>262 707 133</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) parti à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Parti à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété * immobilisations		Stocks		Créances				

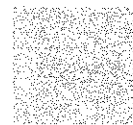
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

Formulaire obligatoire, article 57 A  
de l'Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Neant *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	1 000 )	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH	12 476 822	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	4 508 005	(494 993 648)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	16 985 827	(494 992 648)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV	261 037 843	757 500 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	79 173	79 418
	Dettes fiscales et sociales		DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régular	Autres dettes		EA		120 000
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	261 117 016	757 699 781	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	278 102 843	262 707 133	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 243 324	229 306	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Compte de résultat



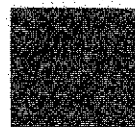
Formule obligatoire - article 51 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF		
		services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 381	11 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	76	(500)	
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	Dotation d'exploitation	Provisions	- dotations aux amortissements*		GA		
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	16 457	10 736
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(16 457)	(10 736)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	6 752 714	(40 714)	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 046 000		
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	12 798 714	(40 714)	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		463 808 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	8 273 692	(52 305)	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	8 273 692	463 755 695	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	4 525 023	(463 796 409)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	4 508 565	(463 807 145)	

(RENVIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE



## ANNEXE

### 1. AFFILIATION DE LA SOCIETE

La société 19 Holding (Société par actions simplifiée), créée le 27 décembre 2016, a une activité de holding.

La société est détenue deux actionnaires, la société Katara Hospitality Holding B.V., dont le siège social est situé au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas à 80 %, la société Peninsula International Limited dont le siège social est situé au 46 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg 20%.

En vertu de l'article L233-17 du code de commerce, la société 19 Holding S.A.S. n'établit pas de comptes consolidés. La société est consolidée en intégration globale par la société: Katara Hospitality Holding B.V., située au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 4 508 005 euros pour un total bilan de 278 102 843 euros.

L'exercice recouvre la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- évaluation des actifs selon la méthode du coût historique.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

#### 3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les matériels de bureau et informatique et les mobiliers de bureau sont amortis sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.3) Immobilisations financières

Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise sont comptabilisés en titres de participation.

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à un montant inférieur à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres, augmentée des plus-values potentielles mesurables sur les actifs hôteliers ainsi que sur les passifs longs termes.

Toutefois, si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition des titres, celle-ci est conservée et une dépréciation est constituée. Cette provision est calculée en prenant pour base les résultats réalisés par la société concernée après son acquisition. Lorsque le montant de la dépréciation à constater est supérieur à la valeur d'acquisition, une provision complémentaire est constituée portant sur les éléments suivants dans la mesure où ils existent :

- Prêts ou avances,
- Comptes courants,
- Créances commerciales,

et en cas d'insuffisance une provision pour risque vient compléter la dépréciation à constater.

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont intégralement dépréciés.

### 3.4) Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.5) Dépréciation des créances

Une provision est calculée sur les créances clients lorsque les dossiers font l'objet d'un contentieux ou d'un risque d'impayés. Elles s'élèvent à 100 % des montants impayés H.T.

### 3.6) Provisions pour charges

La société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement relatif aux passifs.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « Premier entré Premier sorti »

### 3.8) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### 3.9) Produits et charges financières

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes courants auprès des filiales, comptabilisés au prorata temporis. Les charges financières correspondent aux intérêts des comptes courants ouverts auprès des sociétés mères et aux intérêts des emprunts, comptabilisés au prorata temporis.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La dette avec PILL est de 51 974 738 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 1 654 738 euros.

La dette en compte courant avec BHR est de 207 898 954 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 6 618 953 euros.

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La société a constitué un groupe avec ses filiales Majestic EURL, Le 19 avenue Kleber, et opté pour le régime de l'intégration fiscale pour une période de cinq ans. Le premier exercice couvert par l'option sera clos le 31 décembre 2017.

Société mère : 19 Holding  
Filiale : Majestic EURL  
Filiale : SAS Le 19 Avenue Kleber

#### 4.2) Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires sur l'année 2017.

#### 4.3) Effectif

Aucun salarié n'a été présent au sein de la société au cours de l'exercice 2017.

#### 4.4) Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017 s'élève à 12 740 HT € concernant Ernst & Young.

### 5. EVENEMENTS POST – CLÔTURE

Aucun évènement post-clôture de nature à affecter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 n'est intervenu.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés et reçus

Néant

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Neant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Conséquences à une réévaluation systématique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KJH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9			KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1			KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KW	KX	
		Matériel de transport *				KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
TOTAL III			LN		LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	529 995 500	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	196 508 411	IU		IV	8 172 714
	TOTAL IV		LQ	726 503 911	LR		LS	8 172 714
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OU	726 503 911	OH		OI	8 172 714
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Conséquences légales * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LN		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MN		MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF
	TOTAL III		IV		NG		NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7	OW
	Autres participations		IO		OX	529 995 500	OY	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	204 681 126	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	734 676 626	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	734 676 626	OL	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise 19 Holding

Néant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
Inst générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	OP	OQ	OR

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvements et des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst gales, agenc et am des const		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE  
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES  
SUR PLUSIEURS EXERCICES \*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise 19 Holding

Neant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour tous autres risques et charges	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	7C	7D	7E	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH	
	- financières	UG	UH	UI	UJ	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	UM	
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire rattaché à la 2<sup>e</sup> A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise 19 Holding

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	VX								
	Créances représentatives de titres (Primes non dépréciées prêts ou remis en garantie * (anciennement constatés) (10))	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	1 164 151		1 164 151				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB							
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	204 681 126						204 681 126	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	<b>TOTAUX</b>		VT	205 845 277	VU	1 164 151	VV	204 681 126		
RENVIS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7I								
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG							
		a plus d'1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	79 173		79 173					
	Personnel et comptes rattachés	8C								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW								
publiques	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
	Groupe et associés (2)	VI	261 037 843		1 164 151		259 873 692			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI								
	Produits constatés d'avance	8L								
<b>TOTAUX</b>		VY	261 117 016	VZ	1 243 324		259 873 692			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Charges à Payer**

19 Holding

Période du 01/01/17 au 31/12/17

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 173
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>79 173</b>

**Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles**

Période du 01/01/17 au 31/12/17

19 Holding

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION	1	
CREDIT D IMPOT CICE		

<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AMENDES FISCALES / PENALES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS GESTION	276	
CHARGE AJUSTEMENT EXERCICE ANTERIEUR		

<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>0</b>
--------------	------------	----------

## Composition du Capital Social

19 Holding

Période du 01/01/17 au 31/12/17

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur Nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
4 - Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10

Variation des capitaux propres	Au 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres répartitions	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Montant fin d'exercice
CAPITAL SOCIAL	1 000					1 000
PRIMES D'EMISSION	0					0
REPORT A NOUVEAU	0			507 470 470	-494 993 648	12 476 822
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	-494 993 648				494 993 648	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		4 508 005				4 508 005
<b>TOTAL des CAPITAUX PROPRES</b>	<u>-494 992 648</u>	<u>4 508 005</u>	<u>0</u>	<u>507 470 470</u>	<u>0</u>	<u>16 985 827</u>



19 HOLDING

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	529 995 500	
Créances rattachées à des participations	204 681 126	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	259 873 692	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	6 752 714	
Charges financières	8 273 692	